

Vol. 21 No. 07 Edmonton, vendredi le 13 février 1987 16 pages 0.50

LA RONDE DES ASSEMBLÉES ANNUELLES SE POURSUIT

CALGARY: LES ÉCHOS DE LA "CRISE"



À gauche, l'ex-présidente de l'A.C.F.A. de Calgary Mme Marie Fontaine. À droite, le président d'assemblée pour l'occasion M. Camil Simard.

CALGARY - CALGARY - CAL

Parmi les assemblées annuelles des A.C.F.A. régionales cette année, celle de Calgary risque d'avoir été la plus mouvementée en raison du débat qui s'y déroule depuis quelques mois déjà. Voyez le compte-rendu de cette assemblée en page 2 et 3.

CALGARY - CALGARY - CAL-

RIVIÈRE-LA-PAIX: UN JEUNE HOMME D'AFFAIRES ÉLU PRÉSIDENT

☐ Voir nos informations en page 5.



Debout au centre, l'ex-président de l'A.C.F.A. de Rivière-la-Paix et actuel premier vice-président M. Ronald Brochu. En médaillon à droite, le nouveau président de l'association M. Gertrand Perron.

Assemblée annuelle de Calgary - Assem

La gestion financière est de nouveau à l'ordre du jour

DAMIEN DUFOUR

CALGARY - Lors de l'assemblée générale annuelle de l'A.C.F.A. de Calgary le 31 janvier dernier, une vive discussion a de nouveau éclaté sur la gestion financière des années antérieures. L'assemblée a voté unanimement pour inclure à l'avenir les états financiers dans la convocation à l'assemblée annuelle.

Durant le débat, il fut question de revérifier les livres comptables des exercices financiers de 1983 à 1985. Le vérificateur externe a cependant affirmé qu'il a revisé ces livres comptables et qu'il n'a rien trouvé qui indique une fraude quelconque. Il a insisté sur le fait qu'une revérification ne revélerait rien sur la qualité de la gestion financière ou du bien-fondé de certaines transactions. D'autres rumeurs ont aussi été démenties. L'assemblée a voté contre la revérification des livres considérant son coût prohibitif par rapport aux bénéfices que l'on y gagnerait.

L'adoption des états financiers s'est faite rapidement au début de la réunion. Aucune question n'a alors été posée. Seul le nombre élevé d'abstentions indiquait une certaine insatisfaction d'avoir reçu les états financiers le matin même du vote.

Le débat a souligné les problèmes qui ont paralysé la bonne marche des affaires aux réunions du conseil d'administration.

La divulgation des états financiers à l'avance permettra aux membres d'évaluer les résultats atteints et l'utilisation des ressources financières. Cependant la période couverte par les états financiers diffère de la période de programmation avec laquelle les membres sont familiers. De plus, le vérificateur n'a fait aucune recommendation pour améliorer la gestion et le contrôle interne.

Du côté du rapport de la présidente, il serait préférable que les responsables des activités rédigent eux-mêmes un court compte rendu. On fait d'une pierre deux coups: alléger la charge de travail du président et impliquer directement les responsables dans les discussions sur les activités.

Le degré de participation, le temps et l'argent dépensés et l'atteinte de l'objectif fixé sont des informations-clé dans l'évaluation d'un projet. La proposition sur l'envoi aux membres des états financiers aurait pu aller plus loin en incluant le rapport annuel en entier.



La nouvelle présidente Mme Jocelyne Hampton



M. Maurice Guibord (à gauche) remet une gerbe de fleurs à la présidente sortante de la régionale Mme Marie Fontaine.

****

Journal de tournée--Popicos '87

Premier article de ce journal de tournée qui racontera nos élans théâtraux, nos incidents de parcours, notre long trajet sur la trans-canadienne...

Le 9 février, c'est la tournée qui commence. Depuis le début du mois, l'équipe (Suzanne Schmoudt, Denis Rouleau, Jean-Yves Boucher et moi, Denis Couture) RÉPÈTE...

Faire revivre deux spectacles, **Sganarelle** *et* **Clown et Clown**, *après deux mois de vacances, ce n'est pas si simple.*

On se sent un peu rouillé mais on retrouve rapidement notre énergie. Une belle journée en perspective... de Victoria à Winnipeg... et qui sait encore quelles surprises?...

À suivre... le 19 février...

blée annuelle de Calgary - Assemblée

L'ancienne équipe se retire du champ de bataille



Pierre Granger

CALGARY - L'A.C.F.A. régionale de Calgary a tenu son assemblée annuelle le samedi 31 janvier dernier à 10h00 dans le sous-sol de l'église Sainte-Famille.

Une des pièces de résistance de l'assemblée a été le rapport de la présidente, qui occupe 14 pages du rapport annuel et énumère ce qu'a fait le conseil en 1986. Le rapport annuel au complet, en plus d'avoir été remis aux participants, a été distribué dans la région comme supplément au Franco du 6 février. Pour les gens de l'extérieur de Calgary, mentionnons que la régionale compte actuellement 925 membres contre 960 l'année précédente, et que les revenus, subventions et dons se sont élevés en 1986 à 250,000$ et les dépenses à 243,000$, laissant un surplus d'exploitation de 7,000$, surplus qui n'en est pas vraiment un, puisque la comptabilité des projets ne se termine que le 31 mars.

Un des plus beaux moments de la réunion a été celui où Roger Lalonde a remis au nom de tous la plaque de "directeur de l'année" à Françoise Sigur, l'agente de développement. Bien que Françoise n'était pas un membre élu du conseil, les conseillers ont voulu lui témoigner de cette manière leur gratitude à l'occasion de son départ.

Comme à l'assemblée extraordinaire du 13 décembre précédent, les débats ont été houleux et ont duré quatre heures au lieu des deux heures prévues. Il a fallu toute l'habileté de celui qui avait été élu président de l'assemblée, Camil Simard, pour maintenir un ordre relatif. Il a avoué qu'il avait eu un peu peur en acceptant la tâche, et il est vrai qu'il a fait face à des situations difficiles. Il est même venu près de devoir se soumettre à un vote de confiance. Mais il s'est déclaré satisfait à la fin et a dit qu'il espérait "n'avoir commis aucun crime au nom de la démocratie".



L'agent de développement démissionnaire de la régionale Mme Françoise Sigur a reçu une plaque honorifique des mains de M. Roger Lalonde à l'occasion de l'assemblée.

Les choses ressemblaient par moments plus à des règlements de compte qu'à une réunion fraternelle. Mais comme même les meilleurs boxeurs finissent par montrer des signes de fatigue, tous commençaient à en avoir assez et voulaient se remettre au travail.

Le point sur lequel s'étaient concentrées les différences de vues et autour duquel s'étaient cristallisés les conflits de personnalité était la question de la gestion financière. C'était une marmite qui bouillait depuis 1983; sous laquelle certains avaient attisé les flammes peut-être sans se rendre compte de la portée de leurs actions, souvent avec un désir sincère de veiller à la bonne marche de l'association. Toujours est-il que quand la marmite eut fini de boullir on a regardé au fond et on a constaté que toute l'eau s'était évaporée et qu'il ne restait plus que des poussières.

Une équipe s'est retirée du champ de bataille avec honneur aux yeux de tous. C'est une équipe de bénévoles dont certains se dévouent depuis des années et ont de grandes réalisations à leur crédit. Ils conservent des responsabilités et ont déclaré leur intention de rester actifs.

Une nouvelle équipe forme maintenant le conseil et sentira le besoin de prouver rapidement son efficacité. Le nouveau conseil de treize personnes se compose comme suit: Jocelyne Hampton (présidente), Jean Henne (1er vice-président), Louise Huard-Peake (2e vice-présidente), Richard Bélanger et Denys-Ronnie Couture (trésoriers), Pierre Lévesque (secrétaire), Yvon Desgranges Madeleine Hanna, Richard Châtelain, Eddie Cormier, Marthe Gendreau, Monique Dame et Gérald Guénette.

Deux des problèmes les plus immédiats auxquels ils feront face seront ceux de trouver un nouvel agent de développement et de nouveaux locaux. En effet, la Société Franco-canadienne a besoin des locaux actuellement occupés par l'A.C.F.A. dans le sous-sol de la Villa Jean-Toupin.

Francopinion

Éditorial

VINGT ANS APRÈS VATICAN II

Du 1er au 30 octobre prochain, aura lieu à Rome la septième assemblée générale ordinaire du Synode des évêques. Un synode, c'est un Conseil d'évêques, choisis dans les diverses régions du monde, et dont le mandat est d'informer et de conseiller le Pape sur des questions importantes qui touchent de près à la vie de l'Église.

Depuis que Paul VI a institué le Synode des évêque, à la fin du Concile Vatican II, six synodes ont eu lieu. Le dernier, qui remonte à 1980, portait sur "les fonctions de la famille chrétienne dans le monde contemporain". Deux évêques albertains avaient alors fait partie de la délégation canadienne, soit l'archevêque d'Edmonton, Mgr Joseph MacNeil, et l'archevêque de Grouard-McLennan, Mgr Henri Légaré.

Malgré les interventions remarquables de la délégation canadienne, ce synode avait déçu beaucoup de monde. "Peut-être, devait expliquer quelques mois plus tard l'évêque de Valleyfield, Mgr Robert Lebel, "parce qu'on en entendait ce qu'il ne pouvait donner". Il faut dire aussi qu'au coeur même dy Synode, brûlait la délicate question de la régulation des naissances sur laquelle "un mince rayon de lumière est apparu par une porte entrouverte", devait reconnaître Mgr Lebel.

Néanmoins, ce Synode devait affirmer que les divorcés remariés avaient une place dans l'Église. Et pour plusieurs, cette déclaration est apparue comme un chaud rayon de soleil pénétrant par une porte grande ouverte, la porte de l'espérance.

Dans neuf mois, le septième Synode des évêques abordera un thème probablement moins controversé, mais quand même très vaste et très lourd de conséquences: "La vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, vingt ans après le Concile Vatican II".

Déjà en 1964, le Concile Vatican II enjoignait les pasteurs "de reconnaître et promouvoir la dignité et la responsabilité des laïcs dans l'Église, d'utiliser volontiers leurs avis prudents, de leur assigner des postes de confiance au service de l'Église, de leur accorder la liberté d'action et un champ où ils puissent l'exercer, et même de les encourager à entreprendre des oeuvres de leur propre initiative" (Lumen Gentium).

Il s'est fait un cheminement assez remarquable depuis ce temps, mais la route qui reste à parcourir est longue. En préparation à cet événement un questionnaire-sondage a été distribué à quelque 4,600 laïcs et groupes de laïcs au Canada au printemps 1986. En octobre dernier, à Ottawa, environ 120 laïcs, hommes et femmes se sont penchés pendant deux jours, avec les 90 évêques canadiens sur le thème du prochain Synode.

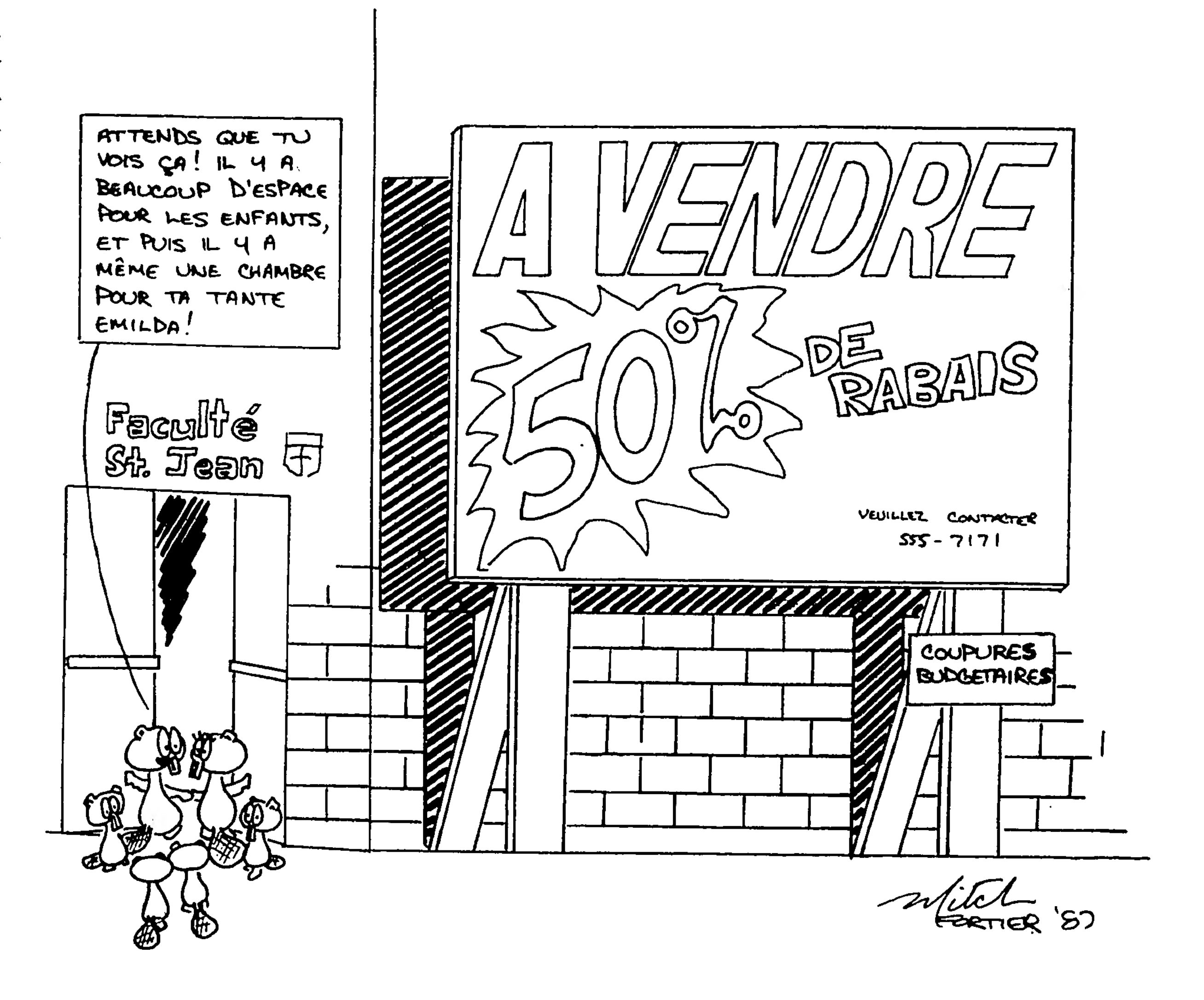
Et ces consultations ne sont pas terminées. Outre certaines initiatives qui seront prises sur le plan de chaque diocèse, d'ici octobre, le Comité de préparation au Synode envisage la possibilité de tenir des audiences publiques régionales sur le thème du Synode au cours du printemps 1987.

Il faut souhaiter qu'on donne suite à cette dernière idée et qu'on ne se limite pas à quatre audiences qui auraient lieu dans chacune des grandes parties du Canada. De telles rencontres publiques, non seulement, alimenteraient de façon notable les porte-documents de la délégation canadienne à Rome, mais en outre contribueraient puissamment à sensibiliser des milliers de Canadiens aux délibérations synodales d'octobre. On veut parler de la vocation et de la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde: prenons, au point de départ, tous les moyens possibles pour que ces derniers soient partie prenante dans ces discussions qui viennent et qui auront sûrement une influence décisive sur l'avenir de l'Église catholique.



GUY LACOMBE

Sans commentaire



****

lettres ouvertes

PAS DE CHEFS!

Monsieur le Rédacteur
Mes chers concitoyens

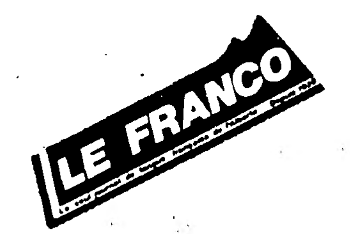
S'il est vrai que c'est une difficulté assez énorme pour les Francophones de l'Alberta de s'obtenir des concessions du gouvernement, il se peut bien que si collectivement nous étions pour nous regarder dans un miroir, nous pourrions nous apercevoir que la grande raison pourrait en être que nous n'avons pas de chefs, pas de direction et même pas d'adhésion dans nos rangs.

À bons entendeurs, salut!

Pour ceux qui n'ont pas entendu, s'il y a demande, je me ferai un devoir d'expliquer davantage.

Je vous prie de bien vouloir agréer mes salutations les plus distinguées.

Yvon Lefebvre
Calgary



Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928. Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

Directeur-rédacteur Intérim: Yves Lavertu
Éditorialiste: Guy Lacombe
Administration: Sylvie Grégoire
Photo-composition: Gaëtane Grenier
Graphisme & montage: Michel Raymond
Correcteur: Jean Paul Perras

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
#201, 10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta) T5J 1M4
Tél.: (403) 423-6672
L'abonnement annuel coûte:
1 an : 15$ 2 ans: 25$
Enregistré comme courrier de 2e classe #1881

Assemblée annuelle de Rivière-la-Paix

Journée réussie à Falher



Le nouveau président de l'A.C.F.A. de Rivière-la-Paix M. Gertrand Perron.

ANNIE BEZEAU

FALHER - Samedi le 31 janvier, la population de Rivière-la-Paix s'était donnée rendez-vous à Falher, pour l'assemblée annuelle de la régionale.

La journée débuta à 13h00, avec le mot de bienvenue du maître de cérémonie pour la journée, l'agent de développement, Alain Tremblay.

Après avoir parlé d'éducation en 1986, le thème de la journée, se voulait plus global et c'est donc de bilinguisme qu'il a été question.

Deux ateliers étaient à l'horaire; le premier animé par Mme Francine Sirois, agent régional du Commissariat aux langues officielles, s'est voulu un historique de la loi sur le bilinguisme et un encouragement au comité d'éducation de continuer la lutte.

L'atelier qui a suivi avait comme titre "Le défi des minorités". Cet atelier fut dirigé de main de maître par M. Marcel Préville, agent du Secrétariat d'État. Dans son allocution, Marcel Préville a fait une profession de foi en la race franco-albertaine et a suscité bien des commentaires.

L'assemblée annuelle a suivi les ateliers, et le tout s'est terminé par un banquet et spectacle où plus de 150 personnes ont ri et dansé jusqu'au petites heures du matin.

La jeunesse et l'expérience sont élues

ANNIE BEZEAU

FALHER - Dans une assemblée où rien de spécial n'a été discuté, les membres de l'A.C.F.A. de Rivière-la-Paix ont eu à élire un président et deux vice-présidents.

Pour le poste de président, deux candidats étaient en lice. M. Lucien Pearson et M. Gertrand Perron. M. Perron, ancien président de la Chambre de Commerce de Grande-Cache, fut élu.

Dans son discours qui a suivi, M. Perron, jeune homme d'affaires, a comparé l'assimilation à de la mauvaise herbe, si vous ne l'enlevez pas quand elle commence à pousser, vous serez vite envahi. Et c'est justement dans le but de combattre cette mauvaise herbe, que M. Perron veut travailler.

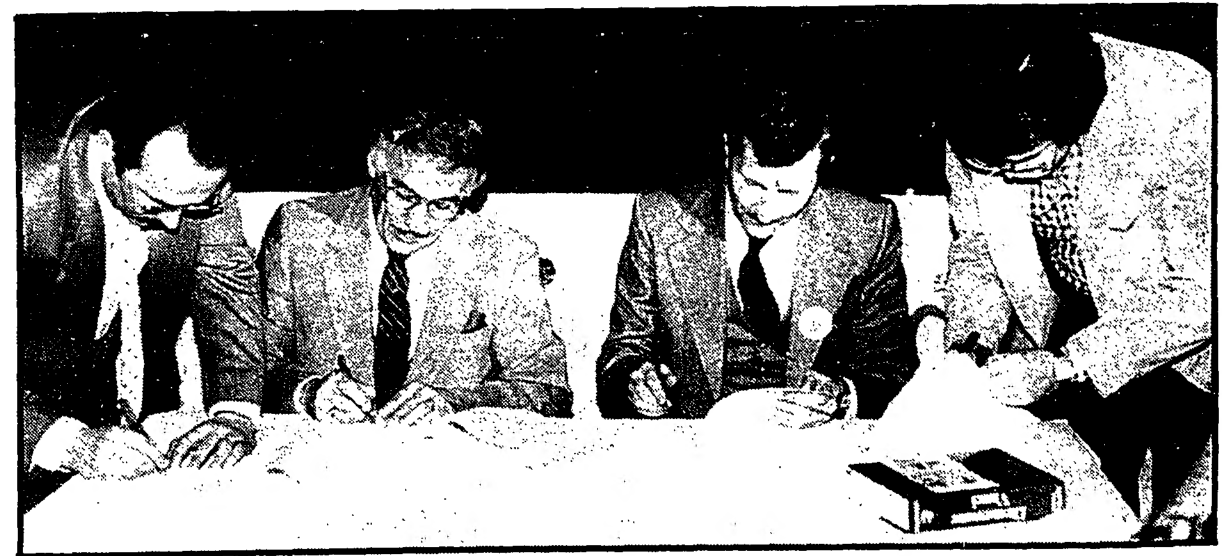
Pour les fonctions de vice-présidents, trois candidats étaient en lice. M. Ronald Brochu, M. Léopold Bergeron et Mme Annie Laurin.

Ronald Brochu, qui a assumé la plus grande partie de la présidence de la régionale en 1986, fut confirmé dans sa position de premier vice-président.

Pour le poste de second vice-président, après réflexion, Mme Annie Laurin a fait volte-face, laissant ainsi la voie libre pour M. Bergeron.

C'est dans un heureux mélange de jeunesse et d'expérience, que le conseil d'administration de la régionale de Rivière-la-Paix pour l'année 1987 a été formé. Trois autres membres se grefferont à ceux déjà élus. Ces membres seront choisis lors du premier conseil régional au mois de février et auront comme tâche de représenter les autres communautés régionales.

Le Centre de l'éducation permanente poursuivra son travail



De g. à d.: MM. Jean Johnson, Fred Dumont, Jean-Antoine Bour et Jean Watters.

Dans le cadre de l'assemblée annuelle de l'A.C.F.A. régionale de Rivière-la-Paix, la Faculté Saint-Jean et l'Alberta Vocational Centre de Grouard ont renouvelé leur entente pour assurer la continuité du Centre de l'éducation permanente de Rivière-la-Paix.

La signature du renouvellement de l'entente s'est déroulée au souper de l'A.C.F.A. régionale tenu au Collège Notre-Dame de Falher samedi, le 31 janvier 1987. L'entente a été signée par Messieurs Fred Dumont et Jean Johnson de l'Alberta Vocational Centre de Grouard et les Docteurs Jean-Antoine Bour et Jean Watters de la Faculté Saint-Jean.

Le Centre, sous la nouvelle présidence de Monsieur Étienne Johnson, continuera d'être géré par son comité consultatif composé de Mme Louise Couillard, de M. Jean-Marc Beaudoin, de Mme Suzanne Bergeron, secrétaire, de Mme Georgette Fournier, de Mme Annie Laurin, de Mme Lucie Lepage, de M. Maurice Laurin, et de Mme Yvonne Paradis, vice-présidente. Monsieur Jean Johnson, de l'Alberta Vocational Centre de Grouard, et Mme Fernande Bergeron, de l'Éducation permanente de la Faculté Saint-Jean, représentent leurs institutions respectives au sein du comité.

Le Centre de l'éducation permanente de Rivière-la-Paix a servi près de 500 apprenants au cours de sa première année d'expérience. Un travail phénoménal a été accompli au cours de cette période par son premier président, M. Jean Johnson et par sa coordonnatrice Mme Simone Laberge qui a dû malheureusement se retirer pour cause de santé. Mme Dolorès Nolette assure maintenant la relève à titre de coordonnatrice.

L'entente répond non seulement aux besoins d'éducation permanente des Franco-Albertains mais les associe à toutes les étapes de la planification dans le cadre d'un centre populaire. Les deux institutions signataires de l'entente ne jouent qu'un rôle de facilitateur vis-à-vis le Centre. La gestion générale demeure entre les mains des francophones représentés ici par le Comité consultatif régional.

Ce projet a été rendu possible grâce à une contribution du Secrétariat d'État et d'Alberta Advanced Education.

****

Le fédéral doit faire plus!

- Georges Arès

ANNIE BEZEAU

FALHER - C'est dans ces mots, que le président général de l'A.C.F.A., s'est adressé à plus de 150 personnes au banquet de clôture de l'assemblée annuelle de l'A.C.F.A., régionale de Rivière-la-Paix.

Dans un discours long et riche en citations historiques, M. Arès a déclaré: "Que la notion de bilinguisme ne peut être restreinte à un bilinguisme où les personnes peuvent apprendre et parler deux langues. La vraie notion d'un Canada bilingue est celle d'une notion où les deux groupes linguistiques ont un droit égal de cité, un droit égal de vivre dans leur langue, et un droit égal de se former en communautés, d'obtenir des services dans leur langue et d'avoir un certain contrôle sur ces communautés qui sont les leurs partout au Canada".

M. Arès a continué en disant que l'on se sent souvent seul, dans ces revendications, et que si le fédéral avait accompli son devoir dès 1967, nous aurions un Canada vraiment bilingue. Le gouvernement fédéral a manqué, selon lui, à son devoir, et plutôt que d'aider les Canadiens-français à émigrer vers l'ouest, le gouvernement fédéral préfèrerait voir les francophones émigrés vers les États-Unis.

M. Arès a terminé son allocution, en nous disant d'être fier, et d'exiger ce qui nous est dû.

Ce discours, fut apprécié des gens présents, qui ont applaudi à tout rompre à sa fin.

Morinville: Améliorer le programme d'immersion

Une foule d'une centaine de personnes composée de parents et d'éducateurs de Morinville s'est déplacée lundi le 2 février dernier pour venir entendre Madame Claudette Tardif lors de son allocution au sujet du programme d'immersion à Morinville.

Ce rassemblement fut l'initiative du "French Consultation Committee" pour sensibiliser les parents quant à l'amélioration du programme.

Madame Tardif a exposé avec beaucoup de tact les entraves du système qui prévaut actuellement à Morinville, spécialement au niveau secondaire. Elle a également su répondre aux nombreuses questions soulevées par sa présentation.

Ainsi, nous pouvons tirer les conclusions suivantes de son exposé:

1) Elle recommande d'enrayer le programme "immersion à 25%" qui n'est rien d'autre qu'un programme de français avancé tout au plus "enrichi". C'est un programme aberrant pour les élèves et les professeurs.

2) Le programme "immersion à 50%" devrait être rehaussé à au moins 75% afin de répondre au niveau minimum d'exposition qu'un étudiant devrait recevoir pour bien fonctionner en français afin de compenser aux manquements de l'environnement culturel.


Mme Claudette Tardif

3) Malgré l'accent politique rattaché à cette question, il est fortement suggéré qu'une école devienne un "centre d'immersion", regroupant ainsi sous un seul toit les étudiants qui sont présentement répartis dans les trois écoles de Morinville. Cela créerait l'ambiance désirée pour le développement des étudiants et en faciliterait également l'administration.

4) Il est primordial d'augmenter le nombre de livres français dans les bibliothèques pour le rendre tout au moins proportionnel au nombre d'élèves inscrits au programme.

Pour terminer, une recommandation unanime autant chez la conférencière que chez les participants fut déposée pour presser le ministère de l'Éducation à établir un standard provincial pour l'enseignement en immersion afin d'en maximiser l'efficacité.

Il reste à voir ce que seront les mesures que prendront les autorités scolaires de Morinville, ce qui déterminera par le fait même le sort réservé aux élèves francophones.

Michel Lavoie



FERNANDE LABONTÉ

Le Ciné-Club présente...

MORINVILLE - Le CINÉ-CLUB de Morinville-Legal vient de décider de présenter une série de films dans les écoles.

Pour la première année de ce lancement, 88 élèves sont inscrits pour Morinville-Legal. Cela promet d'être un succès certain.

Films d'une durée d'une heure et demie environ, dans lesquels l'humour ne manque pas.

J'ai pu assister à une projection donnée à l'école Vanier de Morinville où j'ai constaté avec raison, que cette idée germée, donnera des résultats intéressants.

****

101 ans déjà!

Le mercredi 28 janvier dernier, la sympathique Madame Trottier est arrivée au foyer au bras de sa fille pour fêter ses 101 ans. Tous ses anciens compagnons l'attendaient et l'ont accueillie chaleureusement.

Coquette encore, elle émane la gentillesse, et sa lucidité étonne bien des gens. N'oubliant personne, elle serre la main à tous les retraité(e)s.


Madame Trottier a pu fêter ses 101 ans auprès de ses proches

En son honneur, une messe a été célébrée à 11 heures, par Monseigneur Croteau.

À cette occasion Mme Denise Turgeon avait amené ses orgues et les fidèles ont pu chanter des cantiques en latin.

Un excellent dîner a été servi suivi du gâteau traditionnel. Des photographies ont été prises. Chacun voulait la voir en particulier pour lui témoigner de son amitié.

Elle est repartie en début d'après-midi. Madame Trottier laisse à ses compagnons un souvenir inoubliable.

Son passage a fait renaître tout un passé derrière elle. Connue de tous, elle est aimée. Souhaitons-lui de vivre encore en parfaite santé.

Le programme d'immersion française à Lac la Biche se poursuivra jusqu'à la 6e année



Raymonde Ménard

LAC-LA-BICHE - Le comité d'éducation de la régionale Plamondon - Lac la Biche vient d'organiser une réunion d'information sur le programme d'immersion française à Lac la Biche. La réunion a eu lieu mardi soir le 27 janvier à l'école Vera M. Welsh à Lac la Biche. Il y avait une assistance de 22 personnes.

M. Yvon Mahé, directeur du Bureau d'Éducation de l'Association canadienne-française de l'Alberta et Joyce Berast, directrice de Canadian Parents for French étaient les personnes-ressources à l'assemblée. Ils ont répondu à diverses questions posées par les parents.

M. Mahé souligna l'importance d'exposer les étudiants à un programme d'immersion. Il fit une intéressante comparaison; l'apprentissage de plusieurs langues est semblable à un arc-en-ciel: sans chacune des couleurs, l'arc ne serait jamais si attrayant. Yvon Mahé accentua le fait, "que quel que soit le choix linguistique que vous adoptiez pour vos enfants, soyez préparé à l'assumer et à travailler pour la cause.

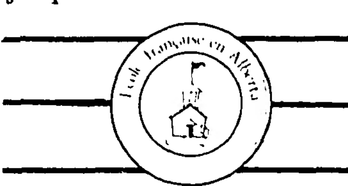
Voici quelques-unes des inquiétudes des parents:
- Quand s'opère le rattrappage des étudiants en immersion vis-à-vis les étudiants inscrits dans le programme anglais?
- Quels sont les effets et résultats quand l'élève passe de l'immersion au programme anglais après la 6ième année?



M. Yvon Mahé, directeur du bureau de l'éducation à l'A.C.F.A. provinciale.

Les parents ont également indiqué leur crainte que le programme d'immersion ne puisse continuer plus loin que la première année. Pour cette raison, ces derniers hésitent à inscrire leurs enfants dans ce programme.

Après toutes ces discussions et commentaires, M. Peter Ponich, surintendant de la commission scolaire, fit un engagement oral. Il déclara que la division scolaire serait prête à offrir le programme d'immersion jusqu'à la 6ième année.



Mme Rose-Marie Ménard, agente de développement de la Régionale de Plamondon/Lac la Biche, s'est dite très satisfaite de la réunion. Elle indiqua que les parents ont bien été informés. Il y a eu des décisions positives prises durant cette soirée et les gens ont approfondi leurs connaissances.

"euréka, j'ai trouvé!"

JEU DE CARTES

Quand vous jouez aux cartes, savez-vous exactement ce que vous avez entre les mains? Si oui, le petit jeu suivant sera un jeu d'enfant. Si non, vous feriez mieux de combler vos "lacunes" tout de suite.

1. Quel jeu laisse parfois le choix au donneur?
2. Harold S. Vanderbilt inventa ce jeu en 1925. De quel jeu s'agit-il?
3. Quel empereur romain le roi de carreau représente-t-il?
4. Quel est le profil habituel du valet de coeur, le droit ou le gauche?
5. Quel est le jeu le plus faible qui peut battre une floche au poker?

ANIMAUX COMMENÇANT PAR C

1. Petit reptile africain dont la peau prend la couleur du milieu.
2. Oiseau d'Asie et d'Afrique caractérisé par un énorme bec surmonté d'un casque.

RÉPONSES

JEU DE CARTES
1. Le poker.
2. Le bridge contrat.
3. Jules César.
4. Le droit.
5. Un full.

ANIMAUX COMMENÇANT PAR C
1. Caméléon.
2. Calao.

OFFRE D'EMPLOI

Le comité Femmes de l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton est à la recherche d'une



COORDONNATRICE

à temps partiel

Durée: *1er mars au 31 mai 1987.*

Description de tâches:
- *Recherche des femmes en utilisant la base des données de l'étude démographique;*
- *Recueil de l'information sur les services offerts aux femmes francophones;*
- *Création de réseaux d'accueil et d'appui par quartiers et banlieues;*
- *Faciliter le regroupement des femmes par groupes d'intérêt;*
- *Explorer les différentes modalités de regroupement de femmes;*

Identifier les leaders qui mèneront à bien les projets identifiés.

*Les personnes intéressées doivent apporter leur curriculum vitae au bureau de l'**A.C.F.A. - 8925-82e avenue, #100,** dès maintenant.*



PRIÈRE AU ST-ESPRIT

Votre contribution est nécessaire

Nous désirons informer nos lecteurs que vous pouvez faire publier la "Prière au St-Esprit" dans LE FRANCO. Vous devez inclure lors de votre demande la somme de 15.00$ pour chaque parution désirée. N'oubliez pas d'inscrire vos initiales.

Le Franco-Albertain
10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4

MÉCANICIEN(NE)

La Société canadienne des postes est à la recherche d'un(e) mécanicien(ne) pour l'entretien du parc automobile de Calgary. La flotte contient des automobiles qui fonctionnent à l'essence, au propane, au gaz naturel, au diesel, ainsi que des camions légers et moyens.

Les candidats doivent posséder un certificat inter-provincial albertain de mécanicien d'automobile, un minimum de 2 ans d'expérience et avoir fait preuve de compétence, de fiabilité et di'initiative dans des emplois précédents. Un permis de conduire classe 3 est souhaitable.

Nous offrons d'excellents avantages sociaux. S.V.P. faites parvenir votre curriculum vitae, contenant votre expérience et vos qualifications pour ce poste avant le 20 février à:

Centre d'emploi
Société canadienne des postes
Calgary, Alberta
T2E 7T9

Nous offrons l'égalité d'accès à l'emploi.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

****

Ordination sacerdotale d'un jeune vietnamien à St-Paul

JULES VAN BRABANT

ST-PAUL - Dimanche le 25 janvier 1987 les catholiques du diocèse de Saint-Paul, et plus particulièrement la communauté catholique vietnamienne de l'Alberta étaient dans la jubilation de pouvoir assister et prendre part à l'ordination sacerdotale du jeune diacre François Xavier KIM SON NGUYEN.

La date de cette célébration avait été choisie par l'ordinaire notre évêque Mgr. Raymond Roy de concert avec l'ordinand, pour coïncider avec "La Conversion de St-Paul", fête patronale du diocèse et de la paroisse cathédrale de Saint-Paul.

C'est au cours de l'après-midi, plus précisément à 16h30 que la procession se mit en marche dans l'allée centrale de la cathédrale. La foule se joignit avec enthousiasme à cette entrée solennelle en chantant à voix forte des chants appropriés.

Le jeune lévite était accompagné de plusieurs confrères dans le sacerdoce du diocèse de St-Paul et d'ailleurs, qui s'étaient rendus à St-Paul pour cette mémorable occasion. Nous remarquions donc au choeur les prêtres: Henri Bois de Legoff, Desmond Bowler o.m.i. de Saddle Lake, Edmond Croteau de St-Paul, Mgr. Fernand Croteau de Morinville, Hervé Délisle o.m.i. de Radway, Nghia Dominic o.p. d'Edmonton, Gérard Gauthier de Fort McMurray, Joseph John des Indes avec obédience pour Fort McMurray, Walter Laliberty de Westlock qui agissait comme maître de cérémonie, Mathias Lugowski de Cold Lake, Joseph Ly o.p. de Calgary, Jean-Luc Pigeon vicaire épiscopal et chancelier du diocèse de St-Paul, Roger Sicotte de Plamondon, Rosario Simard de Bonnyville, Antoine Têtu de Fort Kent - opérateur de caméra, et le diacre permanent Daniel Dauvun de Radway.

L'évêque célébrant Mgr. Raymond Roy était assisté de l'Abbé Roland Bissonnette curé de Bonnyville et de l'Abbé Hervé Tanguay curé de St-Paul.

Une garde d'honneur formée des Chevaliers de Colomb du 4e degré de l'Assemblée Grandin de St-Paul ajoutait beaucoup de couleur à cette imposante cérémonie.

Après les chants, la liturgie de la parole et certains rites qui font partie intégrante du cérémonial de l'ordination, Mgr. Roy prononca une vibrante homélie, insistant sur les responsabilités qui incombent au prêtre auprès de ses frères et soeurs dans le plan de Dieu, en suivant en autant qu'humainement possible l'exemple donné par le Christ lui-même, puisque le sacrement de l'Ordre fait du prêtre un ALTER CHRISTUS, un autre Christ.

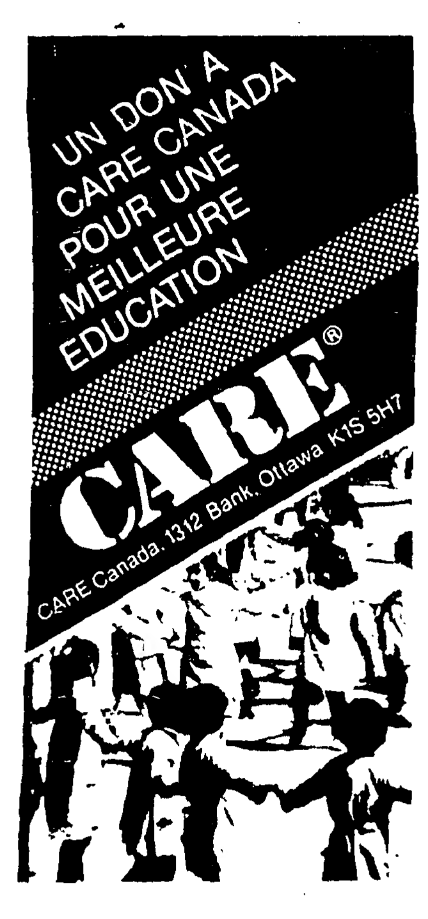


M. François Xavier Kim Son Nguyen

La consécration terminée, le nouveau prêtre donna sa bénédiction de nouvel ordonné à son évêque, ses assistants, tous les prêtres présents et à ceux et celles qui avaient participé d'une manière officielle à son ordination et à sa première messe.

À la fin de la cérémonie, le jeune prêtre prit la parole, et en anglais, en français et en vietnamien remercia avec émotion tous ceux et celles qui l'avait aidé à cheminer vers le sacerdoce.

****



L'impôt et l'étudiant

Vous avez déménagé l'an dernier? Si oui, il est fort probable que vous ne recevrez pas de déclaration par la poste. Passez donc à votre bureau de district d'impôt ou à un bureau de poste pour prendre la T1 Générale. Comme adresse antérieure, inscrivez l'adresse que vous avez donnée dans votre dernière déclaration et indiquez aussi votre nouvelle adresse à l'endroit approprié.

Presque tous les revenus sont imposables. Par exemple, en touchant pourboires ou gratifications au travail, vous devez les inclure dans votre déclaration d'impôt fédéral. Ces revenus peuvent être alors des gains cotisables aux fins du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec. Consultez le guide d'impôt pour obtenir des détails.

Saviez-vous que les **bourses d'étude et de perfectionnement** sont imposables? Vous avez droit à une exemption de 500 $ sur le montant total que vous avez reçu, mais vous devez inscrire le reste dans votre déclaration d'impôt sur le revenu.

Les **frais de scolarité** sont généralement déductibles dans votre déclaration d'impôt. Si vous fréquentez un établissement d'enseignement reconnu au Canada et si vous êtes inscrit à plein temps, vous pouvez déduire vos frais de scolarité s'ils sont d'au moins 100 $ par établissement. Les cotisations à une association étudiante et les frais reliés aux services sportifs et médicaux ne sont pas considérés comme des frais de scolarité et ne sont donc pas déductibles. Personne d'autre que vous, l'étudiant, ne peut demander la déduction pour vos frais de scolarité.

Si vous fréquentez une université à l'extérieur du Canada, vous ne pourrez déduire vos **frais de scolarité** que si vous êtes inscrit à plein temps pour au moins 13 semaines consécutives. Vous devez également être inscrit à un programme menant à un diplôme. L'exigence de 13 semaines ne s'applique pas aux étudiants qui vivent près de la frontière américaine et qui suivent des cours au niveau postsecondaire aux États-Unis.

******

Prière

Prière au St-Esprit

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée).

E.B.

Parlons impôt à la retraite

Dans le cas d'un **changement d'adresse**, il est fort probable que vous ne recevrez pas de déclaration d'impôt personnalisée par la poste. Vous devrez en obtenir une de votre bureau de poste ou de votre bureau de district d'impôt. Vous y indiquez votre nouvelle adresse dans la section d'identification. Là où on vous demande s'il y a eu un changement de résidence, vous devrez y inscrire votre ancienne adresse.

Vous devez joindre tous les **feuillets d'information et les reçus officiels exigés** dans votre déclaration d'impôt pour justifier vos déductions. Une photocopie de reçu n'est habituellement pas acceptée à moins qu'elle n'ait été certifiée par l'émetteur. L'absence d'un document justificatif retardera de plusieurs semaines le traitement de votre déclaration et, s'il y a lieu, l'envoi de votre remboursement d'impôt. Attendez d'avoir reçu tous vos documents avant de poster votre déclaration. Ces documents sont normalement envoyés en février et en mars.

Lorsque vous prenez votre retraite au milieu de l'année, vous devez déclarer vos **revenus d'emploi et vos revenus de pensions et de rentes** dans votre déclaration d'impôt sur le revenu de l'année en question. Il existe cependant certains revenus non imposables que vous n'avez pas à déclarer dans votre déclaration d'impôt. Entre autres, vous n'avez pas à payer de l'impôt sur les indemnités d'invalidité de guerre, les allocations d'ancien combattant, les allocations d'aveugle, les allocations d'invalidité et les allocations de vieillesse. Consultez la rubrique «Préparatifs» de votre guide d'impôt pour en connaître la liste complète.

Si vous avez reçu des **revenus de pensions** comme une pension de la sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, y compris les prestations de la pension du survivant, vous devez les déclarer dans votre déclaration d'impôt. Ces montants sont indiqués dans vos feuillets de renseignements T4A(OAS) et T4A(P) que vous recevez entre janvier et mars. Vous devez joindre à votre déclaration d'impôt une copie de ces feuillets.

IMAGES D'AUTREFOIS

Célébration du Corpus Christi, église du Sacré-Coeur, Red Deer, vers 1940. Photo A6553, Archives provinciales de l'Alberta, collection Rioux.

(Claude Roberto)

IN MEMORIAM

Laurier Hamel

Et voilà. La volonté divine vient de nous séparer d'une personne qui nous était tellement chère.

Laurier Hamel n'est plus ici. Il est ailleurs, entre bonnes mains. Et pourtant? Ici aussi il était entre bonnes mais. Et pourtant? D'ailleurs, sa force continue à planer autour de nous, jusqu'à nous envahir. Car c'est bien de force de célébrer la joie, l'amour et le respect des humains, de leurs idées, de leurs talents, de leur fierté et de leur engagement.

Nous nous sentons désolés d'avoir perdu cet homme au coeur pur. Depuis des mois, non seulement ses collègues, mais aussi ses élèves ont perçu un grand vide. Monsieur Hamel manquait. Aujourd'hui, il manque encore et demain il manquera.

Cependant, son esprit peut toujours nous transmettre cette force qui émanait de lui et ce lien qu'il établissait entre tous les gens qu'il ne manquait pas d'aimer.

Alors, tous et toutes ensemble, témoignons-lui notre reconnaissance, notre admiration et notre affection en vivant de son exemple, c'est-à-dire en consolidant notre foi, notre intégrité et notre capacité d'aimer, même si rien n'est facile ici-bas.

Laurier, merci d'avoir été si près de nous.

Au revoir

Chantal Grégoire



Commission canadienne des transports
Division de l'Ouest

3ème Plancher
350, avenue Third N.
Saskatoon, Saskatchewan
S7K 6G7

Référence no: **2-C726-2/2-C726-1A**
Rôle no: **9700/9705WD**

REQUÊTE PRÉSENTÉE PAR CENTENNIAL FLIGHT CENTRE LTD. EN AUTORISATION D'EXPLOITER UN SERVICE AÉRIEN COMMERCIAL

Centennial Flight Centre Ltd. a demandé l'autorisation d'exploiter à partir d'une base située à Edmonton (Alberta) un service aérien, commercial d'affrètement (classe 4) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A et B et la modification de son permis no A.T.C.1823/68 en ajoutant l'autorisation d'exploiter au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe B.

Le permis No. A.T.C.1823/68 autorise Centennial Flight Centre Ltd. à exploiter un service aérien commercial spécialisé (classe 7) - entraînement au vol-inspection, reconnaissance et publicité - vol récréatif - d'une base située à Edmonton (Alberta), au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe A.

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard **le 9 mars, 1987** avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails, sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées.

Toute demande doit être postée ou remise à la Commission canadienne des transports, Division de l'Ouest, R.W. Lebell, Secrétaire, 3ième étage, 350- 3e Avenue Nord, Saskatoon (Saskatchewan), S7K-6G7.

Shane Stevenson
Conseiller, transport aérien

Canada

Travaux publics Canada | Public Works Canada

Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES pour la location de logement, adressées au Chef, administration et politique de contrat, Région de l'Alberta, Travaux publics Canada, pièce 200 9925 - 109 rue, Edmonton, Alberta, T5K 2J8, téléphone (403)420-3213 seront reçues jusqu'à l'heure et la date de fermeture spécifiées. Les documents de soumission peuvent être obtenus aux bureaux ci-dessus mentionnés.

PROJET de LOCATION No 24-86
Espace à bureaux
Emploi et Immigration Canada
Edmonton, Alberta

Approximativement 1300 m2 d'espace louable, plus huit (8) espaces de stationnement désigné sont requis de la ville d'Edmonton, pour une période de cinq (5), avec deux (2) ans d'option, débutant le 1er octobre 1987. Les édifices offerts doivent se conformer à toutes les spécifications notées dans les documents de soumission, et à toutes les exigences de Travaux publics Canada aussi bien qu'aux suivants: Le programme d'identité du Gouvernement fédéral; le programme d'accessibilité aux handicapés; le programme du commissariat aux normes de prévention d'incendie; le programme relatif aux exggences de santé contenu dans le code canadien du travail, 4e partie et aux règlements de sécurité et santé occupationnelles du Canada se rattachant à la 3e partie jusqu'à la 9e de l'édition 1985 du code national des édifices pour assurer la santé et la sécurité des occupants et du public en général qui font usage des locaux loués à la couronne.

Un espace de rez-de-chaussée avec un minimum d'approximativement 900 m2 louables est requis, avec les 400 autres m2 louables au 2e étage. Deux (2) étages contigués sont les exigences maximum acceptables. Des salles de bain séparées doivent être fournies aux employé(e)s et au public.

Restriction géographique. L'édifice offert doit être situé pas plus loin que 400 m d'un arrêt de transport en commun qui est desservi à une fréquence minimum de 30 minutes et doit être dans la région de:

107 avenue au nord
149 rue à l'est
87 avenue au sud
176 rue à l'quest

Le propriétaire sera responsable pour toutes taxes, utilités et services; tandis que la Couronne sera responsable du loyer et l'augmentation possible des coûts d'opération et les taxes de propriété sur une base pré-déterminée pour un an.

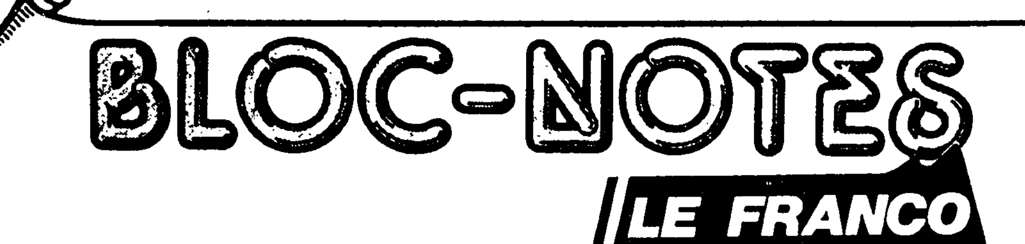
Date limite: **15h00 (H.N.R.) - vendredi le 27 février, 1987**

INSTRUCTIONS

Les soumissions doivent être soumises sur les formulaires fournis par le Ministère et complétées en accord avec les conditions déterminées dans les documents de soumission.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Canada



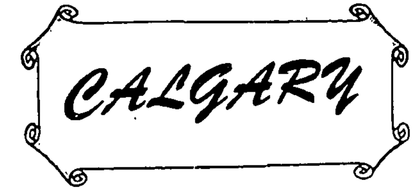


La ligne des Bonnes Nouvelles

Appelez ou écrivez au journal afin de faire part de la tenue d'événements à buts non-lucratifs se déroulant dans votre communauté. Une courtoisie de AGT.



La COMMISSION CULTURELLE de l'A.C.F.A. est HEUREUSE D'ANNONCER SA COLLABORATION À PACIFETE 1987. En effet, des artistes de la scène et des arts visuels franco-albertains auront la chance de se joindre à leurs homologues franco-colombiens dans une compétition artistique qui se clôturera par un Gala provincial qui aura lieu à l'automne 1987 en Colombie-Britannique. En Colombie-Britannique, PACIFETE vise à développer et à augmenter le sentiment d'appartenance des francophones à leur communauté. PACIFETE veut également détecter le potentiel artistique professionnel et promouvoir le plus grand nombre possible d'artistes et d'artisans francophones. La Commission culturelle de l'A.C.F.A. entreprend pour la première fois un tel projet avec la Fédération des franco-colombiens et anticipe beaucoup les résultats!



LA SOCIÉTÉ POMMES DE REINETTE (garderie) située dans les locaux de l'école francophone Ste-Anne, accueille les enfants d'âge pré-scolaire à partir de 3 ans. Assure la garde après l'école des 6-12 ans. La Société Pommes de Reinette (garderie) est une société à but non-lucratif, gérée par un conseil de parents.

La Pré-maternelle L'ARC-EN-CIEL ouvrira une 2e classe pour les 3 et 4 ans. Le lundi et mercredi après-midi de 12h45 à 15h15. Le coût est de 45$ par mois. S.V.P. contactez Lyse: 932-6205 - 1010, 21e avenue s.e.

Donnez un coup de main pendant la SAISON des IMPÔTS!! Il y aura une session pour bénévoles, le 7 mars 1987, 9h00 à 16h00, au bureau de l'A.C.F.A. Suite à ces séances, vous serez en mesure de régler les problèmes les plus courants et de venir en aide aux personnes ne pouvant remplir elles-mêmes leur déclaration d'impôt. Information: A.C.F.A. de Calgary - 228-4095

L'ASSOCIATION des Interprètes et Traducteurs du Canada (C.P. 4716 - succ. C - Calgary, Alberta - T2T 5P1) tiendra son symposium de formation le 21 février 1987 au Château Louis Motor Inn au 11727-avenue Kingsway à Edmonton. Pour inscription et autres renseignements, composez le **235-4587** à Calgary, ou bien écrivez à l'adresse ci-dessous: **Association of Interpreters and Translators of Canada - P.O. Box 4716 - Station "C" - Calgary, Alberta - Canada - T2T 5P1 -**

DANSE SAINT-VALENTIN le 14 février à 20h00 à la salle paroissiale de l'église Ste-Famille. Buffet chaud et froid. Contactez Léandre St-Pierre au 295-2535. Bienvenue à tous les paroissiens.

VILLA JEAN TOUPIN - Si vous avez 65 ans et plus et désirez demeurer près de toutes commodités, faites votre demande dès maintenant à la Villa Jean Toupin au 228-4095

APPARTEMENTS À LOUER dans Knob Hill; une chambre à coucher, propre et bien éclairée; tapis neuf. Dans un immeuble pour adultes, concierge francophone. 275$ par mois, électricité et chauffage compris DD-200. Libre le 1er mars. Appelez Danielle: 242-3187

CHAMBRES À LOUER (2) dans Nord-Est, Temple; accès à la cuisine, poële, frigidaire, salon, cable de TV, entrée privée, stationnement inclus, prise de courant pour auto. 200$ par mois. Appelez Lucille: 285-5356

À LOUER dans Killarney: maison 3 chambres à coucher (U/D Duplex), propre et bien éclairée, salle de lavage et grande cour clôturée. Libre le 1er mars. 525$ par mois. Appelez Danielle: 242--3187

À VENDRE - Dodge Ram 1984, modèle D50, moteur 2000, 5 vitesses manuelles - Prix 6,000$ - Contactez Réjean: 288-0412



DANSE de la ST-VALENTIN - École Maurice Lavallée - Soirée dansante organisée par le comité des parents de l'école Maurice Lavallée et le Club Richelieu le 14 février 1987 à 20h00. Bar payant, buffet, musique par André Roy. Billet: 10,00$/pers. On peut se les procurer à l'école Maurice Lavallée. Pour information: 465-6457.

CAFÉ-CHANTANT. La résidence de la Faculté Saint-Jean vous invite à son CAFÉ-CHANTANT suivi d'une danse samedi le 14 février à 20h00 en la chapelle de la résidence au 8406-91e rue. Il en coûte 4,00$ à la porte. Bienvenue à tous!

Le MOMARLOU, groupe francophone qui joue aussi en anglais - 19-20-21 février à partir de 08:30 au CRIBBITS 9013-88e avenue - folk - musique québecoise; rock and roll.

UNE SUCRÉE DE BONNE IDÉE - Cette année on se prépare en grande. "La 38e Cabane à Sucre" organisée par l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton se tiendra le 1er mars 1987 au Fort Edmonton. Tu fais de l'artisanat; des jouets en bois; de la peinture; ou de la sculpture; du fléché, ou des choses au métier. Quels que soient tes talents ou tes idées, on t'attend. Si tu veux exposer tu n'as qu'à téléphoner pour un kiosque te réserver. Compose le **469-4401** Demande **Sonya**, elle pourra t'aider.

A.C.F.A. régionale d'EDMONTON est à la recherche de bénévoles pour la cabane à sucre. Pour un minimum de 2 heures de votre temps pendant la journée, vous avez le privilège d'entrer gratuitement sur le site pour toute la journée. **Services demandés:** artistes, serveurs de sirop d'érable sur la neige - déchirer les billets à l'entrée - s'occuper du feu de joie - donner des informations aux gens qui le demandent. **Avant la tenue de la cabane à sucre:** des gens pour écrire des panneaux indicateurs, pour envoyer du courrier, pour aider au montage sur le site le jour précédent la cabane. C'est une sucrée de bonne activitée, la cabane à sucre au Fort Edmonton, le dimanche 1er mars 1987 de 9h30 à 18h00. Bienvenue aux francophones et francophiles! Veuillez donner votre nom avant le 13 février '87, en téléphonant à Sonya au 469-4401.

UNE ATMOSPHÈRE FRANÇAISE - Bien oui, au Manoir St-Joachim, il y a une atmosphère deux-tiers française, catholique presque à cent pour cent. Alors s'il y a des gens d'âge d'or, intéressés à venir visiter, ou même y demeurer, vous en êtes bienvenus. Nous avons un service de timbres de poste, de banque, coiffeuse, livraison de lait. La gérante est une des plus gentilles. Nos concierges dépareillés, alors nous espérons vous voir. Téléphoner au bureau 488-7104. Annette Doré

SESSION de formation pour bénévoles IMPÔT 16 et 17 février

PROFESSEUR d'ANGLAIS demandé si possible disponible le jour. Femme de préférence. Cours privé niveau intermédiaire - condition à négocier - info. tél.: 469-4092

MAISON À VENDRE près de l'école Maurice Lavallée 925 pi2; sous-sol complètement aménagé en très bon état - Prix abordable - téléphone: 465-6997

CORVÉE '87 à BOÎTE à POPICOS - Boîte à Popicos organise une grande journée de nettoyage dit "communautaire" à son théâtre le samedi 14 février prochain. De 8 heures le matin jusqu'à 8 heures le soir, les amis de Popicos viendront tapisser, peinturer, nettoyer, laver, accrocher, coudre et organiser notre théâtre au 8520-91e Rue à Edmonton. C'est si on veut une sorte de ménage du printemps, mais disons que dans la mesure ou nous espérons redonner une nouvelle image à notre théâtre, et en autant que nos amis et bénévoles soient concernés... c'est leur théâtre, nous avons essayé de préparer un événement qui sera à la fois agréable et productif. Nous avons besoin de bénévoles pour cet évènement. Contactez-nous!



CURLING CLUB de Legal est à la recherche d'anciens documents - photos et trophées du vieux curling ring - Si vous en avez ou si vous connaissez quelqu'un qui en a - S.V.P. contacter: Irène: 961-2501; Lorraine: 961-2262; Laurette: 961-3877

ST-PAUL

Le CENTRE CULTUREL (A.C.F.A.) de St-Paul a des salles à louer - Salle de réunion - 20 personnes - Salle de conférence - 40 à 50 personnes - Grande Salle pour banquet et danse - Petite salle pour des rencontres familiales, funérailles, rassemblements, etc.

Signature du Protocole d'Entente - École de langues -

Le 6 février dernier, pour la deuxième année consécutive, l'Éducation permanente, Faculté Saint-Jean, University of Alberta, a eu la plaisir de signer un Protocole d'entente avec l'Université du Québec à Rimouski. À cette occasion, Monsieur Guy Massicotte, recteur de l'Université du Québec à Rimouski, fut l'invité d'honneur de Monsieur Jean Bour, doyen de la Faculté Saint-Jean, à un vin et fromage tenu à la Faculté.

Suite à la signature de ce Protocole d'Entente, pour le cours d'été français langue seconde, plus de 180 étudiants à travers le Canada et dont plusieurs de l'Alberta, se rendront à l'Université du Québec à Rimouski afin de participer à un cours d'immersion en langue française pour une période de six semaines, soit du 18 mai au 26 juin 1987. Tous les étudiants seront logés dans des familles de la ville de Rimouski et pourront ainsi profiter pleinement de leur séjour pour faire l'apprentissage de la langue et de la culture françaises.

Ce programme d'immersion est rendu possible grâce au Secrétariat d'État et au Conseil des ministres d'Éducation du Canada.

Les dossiers de l'A.C.F.A.





Extraits tirés de

LES DROITS LINGUISTIQUES DANS LE DOMAINE SCOLAIRE: GUIDE D'INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE 23 DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

(Texte de Me Michel Bastarache, publié par la Fédération des francophones hors Québec, Ottawa, novembre 1986)

Extraits choisis et adaptés par le Bureau de l'éducation de l'Association canadienne-française de l'Alberta, publiés en sept tranches.

3e tranche:

L'ARTICLE 23: LES DROITS GARANTIS

a) Le droit à l'instruction

- adopté pour éliminer les faibles possibilités d'instruction en français langue première hors Québec
- a pour but de mettre toutes les minorités de langue officielle du Canada sur un pied d'égalité, à l'abri des actions abusives des législatures provinciales.
- adopté pour permettre aux minorités linguistiques de résister à l'assimilation, de récupérer ceux qui, parmi leurs enfants, ont perdu l'usage de leur langue maternelle, et d'exercer leur droit à la mobilité, partout au Canada.
- suppose... que l'instruction ...sera dispensée pour toutes les années de l'enseignement et qu'elle s'étendra aux programmes spécialisés et aux programmes destinés à des clientèles particulières (handicapés, par exemple).
- n'a pas été créé pour permettre le droit d'être éduqué dans la langue seconde (l'immersion française ne constitue pas une forme d'instruction dans la langue de la minorité ni un moyen légitime pour une province et une commission scolaire de remplir ses obligations envers la minorité de langue officielle)
- vise spécifiquement les minorités et leur offre la garantie de programmes scolaires dans leur langue, reflétant leur culture et leurs valeurs, dans des établissements considérés les leurs, d'égale qualité à ceux de la majorité et payés par les fonds publics.
- désigne un programme scolaire dont les buts et les moyens s'accordent avec les **besoins** spécifiques **de la minorité**

b) Le droit à des établissements

- Lorsque les nombres le justifient, l'instruction dans la langue de la minorité doit être dispensée dans des établissements de la minorité.
- Dans ces écoles, il faudra retrouver un milieu culturel et une administration reflétant la langue et les valeurs de la minorité.
- Il faut reconnaître la nécessité que ces établissements soient homogènes. (Les établissements mixtes ou bilingues favorisent l'assimilation. En plus les minorités font face à des difficultés d'apprentissage dans ces écoles.)

c) Le droit de gestion

- L'établissement ne peut pas être considéré comme établissement "de la minorité" sans qu'un certain degré de contrôle ne soit accordé à celle-ci.
- Inclus au nombre des pouvoirs de gestion de la minorité:
  - l'administration des fonds nécessaires pour le fonctionnement de ces établissements
  - la nomination et la supervision des personnes responsables des programmes scolaires et des établissements
  - le recrutement et le déploiement des enseignants et du personnel de soutien
  - les ententes en vue de la prestation de l'instruction et des services auxiliaires
- Il faut qu'il y ait un certain mode de représentation garantie de la minorité dans la structure scolaire.

N.B. Pour obtenir une copie du document au complet, veuillez vous adresser au:

Bureau de l'éducation
A.C.F.A.
#203 - 10008-109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4
Téléphone: **(403)423-1680**